



**RÈGLEMENT**

**« OMAHA BEACH TRAIL »**

**Une manifestation labellisée**

**« OMAHA BEACH OUTDOOR »**

**Édition 2026**

**Dimanche 14 Juin 2026**

Eolia Normandie

Centre de Pleine Nature d'Omaha Beach

[www.eolia-normandie.com](http://www.eolia-normandie.com) [omahabeachtrail@orange.fr](mailto:omahabeachtrail@orange.fr)

02.31.22.26.21 / 06.42.57.14.18

## Table des matières

<b>Généralités</b> .....	<b>3</b>
Organisateur .....	3
Engagement et déontologie écocitoyenne .....	3
Assurance et responsabilité civile .....	3
Droit à l'image .....	3
Cas de force majeure .....	3
<b>Règles spécifiques</b> .....	<b>4</b>
Présentation des épreuves et de la logistique de la manifestation .....	4
Catégorie d'âge des participants .....	5
Parcours .....	5
Programme et horaires .....	5
Conformité médicale .....	5
Enregistrement et acquittement du droit et des frais d'inscription .....	6
Limitation des places .....	6
Droit de participation .....	6
Ravitaillement et secours .....	7
Chronométrage .....	7
Mise « hors course » d'un concurrent .....	7
Classements et résultats .....	7

### Organisateur

« **OMAHA BEACH TRAIL** » est une manifestation de trail Running . Elle est organisée par le Centre de Pleine Nature d'Omaha Beach (communément dénommée « *Eolia Normandie* »), association loi de 1901. Elle regroupe trois épreuves de course à pied de 5, 10 et 20 Km qui se déroulent en mode « compétition » (avec classement et chronométrage). Elle s'insère dans le planning annuel de manifestations « Sport Nature » de l'association organisatrice dénommé « **OMAHA BEACH OUTDOOR** »

### Engagement et déontologie écocitoyenne

L'inscription à « **OMAHA BEACH TRAIL** » implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. Elle implique le respect de l'environnement et de la nature (règles ad hoc), notamment à l'occasion du passage sur les espaces naturels empruntés lors des différentes épreuves de la manifestation. Par ailleurs, l'organisateur se réserve le droit d'exclure à tout moment tout concurrent qui ne respecterait pas ledit règlement.

### Assurance et responsabilité civile

L'organisateur est couvert par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la MAIF. Il décline toute responsabilité pour tout accident physiologique (immédiat ou futur) ou en cas de vol.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

### Droit à l'image

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation pour l'utilisation faite de son image.

## Règles spécifiques

### Présentation des épreuves et du rétro-planning :

Les trois épreuves d' « **OMAHA BEACH TRAIL** » ( 5, 10 et 20 km ) se déroulent sur le grand site classé d' « Omaha Beach » comprenant les chemins et sentiers de jonction et ceux aux alentours , La Vélomaritime et certaines emprises de voies automobiles communales ou départementales ( traversées uniquement) . Pour cette édition 2026 les parcours n'empruntent pas la plage.

Les départs des épreuves seront donnés à « Overlord Museum » 14710 Colleville sur Mer / Normandie / Calvados ( 14710 )

Les arrivées seront enregistrées à à proximité d'« Overlord Museum », [Lotissement Omaha Center, 14710 Colleville-sur-Mer](#) / Calvados / Normandie

La manif 2026 se déroule selon le rétroplanning suivant :

- Au plus tard le 14 mars 2026 : ouverture des formalités d'inscription sur le site internet [www.normandiecouseapied.com](http://www.normandiecouseapied.com)
- Vendredi 12 Juin 2026 à 23h59 au plus tard : clôture des formalités d'inscription en ligne avec réception des pièces et des documents sollicités.
- Samedi 13 Juin 2026 de 14 h 00 à 18 h 00 : inscription sur place et retrait des bracelets numérotés et autres dispositifs pour le classement à la Base EOLIA NORMANDIE de Colleville-sur-Mer ( lieu dit Le Cavey / 14710 Colleville Sur Mer )

Dimanche 14 Juin 2026, de 07 h 00 à 09 h 00 : Pour tous les inscrits retrait des bracelets numérotés et autres dispositifs pour le classement à « OVERLORD HALL EXPO » Lotissement Omaha Center 14710 Colleville sur Mer / Calvados / Normandie . Aucune inscription ne sera possible ce jour.

- Dimanche 14 Juin 2026 de 09 h 30 à 13 h 00: Déroulement des épreuves et chronométrage.
- Dimanche 14 Juin 2026 à 13 h 00 : Annonce des classements et remise des prix.

Les épreuves sont dénommées comme suit :

- « **OMAHA BEACH TRAIL – 5 Km** » : **MOMO RACE**
- « **OMAHA BEACH TRAIL – 10 Km** » : **RORO RACE**
- « **OMAHA BEACH TRAIL – 20 Km** » : **JASON RACE**

Les distances peuvent varier en fonction des contraintes organisationnelles liées à l'usage des chemins et sentiers empruntés et voies automobiles traversées.

Le rassemblement des participants aura lieu à « OVERLORD HALL EXPO » Lotissement Omaha Center 14710 Colleville sur Mer / Calvados / Normandie notamment pour le retrait du bracelet numéroté officiel de participation à la manifestation.

- Le rassemblement des participants pour les départs aura lieu à proximité du « OVERLORD HALL EXPO » Lotissement Omaha Center 14710 Colleville sur Mer / Calvados / Normandie. Toutes les informations concernant la manifestation notamment le présent règlement et les cartes des épreuves seront affichées à « OVERLORD HALL EXPO » Lotissement Omaha Center 14710 Colleville sur Mer / Calvados / Normandie

- Aucune épreuve ne se déroule sur les aires territoriales affectées à la Zone de Protection Spéciale ( ZPS FR2510099) dite du Bessin Occidental. L'organisateur déclare que la manifestation n'a pas d'incidence sur les espèces animales et végétales évoluant ou poussant dans les aires de pratiques.

## Catégorie d'âge des participants

CATEGORIES FFA	TRANCHES D'AGES FFA	DISTANCES
<b>Minimes, Cadet, Juniors, Masters, Seniors, Espoirs</b>	A partir de 14 ans et plus	5 Km
<b>Cadet, Juniors, Masters, Senior</b>	A partir de 16 ans et plus	10 Km
<b>Juniors, Masters, Seniors, Espoirs</b>	A partir de 18 ans et plus	20 Km

## Parcours

Les parcours de courses à pied sont conformes aux règlements applicables de la FFA notamment « à la « Réglementation des courses Running 2026 » .

Les parcours sont établis sur les abords de la plage dénommée « Omaha Beach », sur des chemins de terre, sur La Vélomaritime®, sur des dispositifs accessoires à la chaussée automobile ( délaissés de voiries / trottoirs ) et sur quelques traversées de voies publiques automobiles ou non à revêtement bitumineux ou non représentant moins de 15 % de la surface totale de chaque épreuve. L'organisateur se réserve la possibilité de modifier les tracés des parcours pour quelques raisons que ce soit et cela à tout moment avant ou pendant le déroulé des épreuves.

Tous les départs et arrivées sont donnés et chronométrés à proximité de « OVERLORD HALL EXPO » Lotissement Omaha Center 14710 Colleville sur Mer / Calvados / Normandie

Lien web pour visualiser les parcours :

A définir

## Programme et horaires

Les départs auront lieu aux heures suivantes :

- « OMAHA BEACH TRAIL – 20 Km » / JASON RACE à 09 h 30
- « OMAHA BEACH TRAIL – 10 Km » / RORO RACE à 09 h45
- « OMAHA BEACH TRAIL – 05 Km » / MOMO RACE à 10 H 00

Un décalage des horaires de départ est possible jusqu'au dernier moment en fonction de la marée et de la hauteur d'eau de la mer afin de permettre le passage des coureurs sur la plage lors des départs notamment.

## Conformité médicale

Chaque personne majeure qui souhaite participer à OMAHA BEACH TRAIL doit produire soit un certificat « Pass Prévention Santé » ( délivrable sur le site internet [pps.athle.fr](https://pps.athle.fr)) soit une licence fédérale FFA. Les certificats médicaux sont désormais refusés tout comme les autres types de licences (FSGT, ASPTT, UFOLEP notamment ).

Chaque personne mineure qui souhaite participer à OMAHA BEACH TRAIL doit produire un document dénommé « questionnaire de santé pour mineur » conforme à au modèle en vigueur consultable sur le site internet <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043486824>

La médicalisation et la sécurité de l'épreuve sont assurées par l'organisateur conformément aux règlements FFA en vigueur notamment la « réglementation des courses running 2026 » .

## Enregistrement et droit d'inscription

L'inscription « en ligne » est la procédure principale d'enregistrement du participant. L'inscription n'est valide et le participant définitivement enregistré que si et seulement si le dossier est complet et réceptionné « en ligne » par l'organisation (ou ses subrogés) au plus tard le 12 Juin 2026 (minuit) . Le prestataire de l'organisateur est « Améthyste Création » ([www.normandiecouseapied.com](http://www.normandiecouseapied.com)). Il est, dans sa mission, subrogé dans les droits de l'organisateur pour la perception et l'enregistrement du règlement du droit et des frais d'inscription acquitté par les participants. Un certificat de participation est émis par le prestataire qui atteste que le dossier du concurrent est complet.

L'inscription sur place est la procédure exceptionnelle. La présentation des éventuels participants au guichet d'inscription base EOLIA Normandie, Lieu dit Le Cavey, 14710 Colleville Sur Mer (de Colleville sur Mer et non pas celle de Saint Laurent sur Mer) doit s'effectuer le samedi 13 Juin 2026 entre 14 h 00 et 18 h 00 au plus tard. Les documents et attestations à produire pour l'inscription en ligne doivent être remis à l'organisateur sous forme papier (à défaut de possibilité de production numérique sur place pour quelques raisons que ce soit).

Est considéré complet le dossier comprenant la fiche d'inscription avec toutes les mentions obligatoires, et les documents et /ou attestations préalablement évoqués dans ledit règlement.

Les éventuels participants dont les dossiers seront incomplets le 13 Juin 2026 ne pourront pas participer aux épreuves du 14 Juin 2026.

## Limitation des places

Les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée et le nombre de places est limité comme suit :

**OMAHA BEACH TRAIL / MOMO RACE 05 Km** : 199 personnes maximum

**OMAHA BEACH TRAIL / RORO RACE 10 Km** : 400 personnes maximum

**OMAHA BEACH TRAIL / JASON RACE 20 Km** : 400 personnes maximum

Soit 999 personnes maximum

---

Omaha Beach Trail 2026 n'enregistrera pas plus de 999 participants. Dans l'hypothèse où le nombre maximum de participants n'est pas atteint à la date de clôture des inscriptions de l'une des trois épreuves, les places pourront être attribuées à des participants en attente sur les deux autres épreuves de la manifestation.

## **Droit de participation**

Afin de participer à la manifestation chaque coureur doit acquitter un droit de participation dont le montant est fixé comme suit :

**OMAHA BEACH TRAIL / JASON RACE 20 Km : 20 €**

**OMAHA BEACH TRAIL / RORO RACE 10 Km : 15 €**

**OMAHA BEACH TRAIL / MOMO RACE 5 Km : 10 €**

Le droit de participation comprend les frais de l'inscription, le matériel de chronométrage, les ravitaillements spécifiques, un bracelet de participation, la prise en charge des frais de secours et d'urgence, un lot à chaque participant, les dotations podiums.

Les Services de l'Etat, les collectivités locales (communes de Saint Laurent sur Mer, Vierville sur Mer, Colleville sur Mer), les collectivités territoriales (Isigny Omaha Intercom et le Département du Calvados), les divers propriétaires du foncier des parcours, ainsi que le Conservatoire Du Littoral, notamment sont sollicités afin de donner leur accord à la tenue de la manifestation. La manifestation n'est validée et mise en place que si et seulement si toutes les autorisations administratives juridiques et légales sont obtenues et la sécurité de l'épreuve et des participants assurée et validée par les autorités et structures habilitées.

A défaut la manifestation sera annulée et le remboursement des droits d'inscription sera effectué aux participants inscrits, sous déduction du prorata des frais engagés pour la tenue et le déroulé de la manifestation à la date de l'annulation. Ceci est accepté par les participants dès enregistrement de leur inscription complète ou non sur le site internet [www.normandiecouseapied.com](http://www.normandiecouseapied.com)

Tout engagement est ferme et définitif.

## **Ravitaillement et secours**

Les participants aux épreuves évoluent en semi autosuffisance, notamment en ce qui concerne les ravitaillements solides et liquides. L'organisateur met à leur disposition un dispositif de ravitaillements solides et liquides et un dispositif secours conforme à la réglementation FFA en vigueur.

L'emplacement et le nombre des dispositifs « Ravitaillement des Participants » et « Secours au Participants » sont décrits sur la carte des épreuves qui seront affichés au « OVERLORD HALL EXPO » Lotissement Omaha Center 14710 Colleville sur Mer / Calvados / Normandie

## **Chronométrage**

Les épreuves seront chronométrées et le classement des participants sera effectué par pointage électronique ou « manuel ».

## **Mise « hors course » d'un concurrent**

Tout concurrent mis hors course pour quelque cause que ce soit par l'organisation et voulant poursuivre son parcours ne pourra continuer à courir le parcours emprunté qu'après avoir restitué son bracelet, et cela sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

## **Classements et résultats**

Les participants non arrivés à 13 h 00 seront classés « DNF ».

Pour chaque épreuves, sont présentés au public (selon disponibilité) les trois premiers au classement dit « scratch » ( toutes catégories d'âges confondues ), en distinguant hommes et femmes.

Le classement de chaque épreuve sera annoncé au micro sur place et/ou par voie de publication sur les réseaux sociaux ou sur le site internet dédié [www.normandiecouseapied.com](http://www.normandiecouseapied.com)

Les lots seront attribués sur place.

<b>Règlement établi le 1 er Mars 2026 pouvant être modifié jusqu'au 13 Juin 2026</b>
--